



Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique,
Développement Durable,
Environnement,
Biodiversité,
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,
Infrastructures,
Risques Naturels,
Risques Technologiques,
Équipement, Logement,

Urbanisme,
Aménagement du Territoire,
Solidarité entre les
Territoires,
Renouvellement Urbain, Mer

Comité Technique Ministériel (CTM)

Comité technique ministériel du 3 décembre 2021

Déclaration préalable FO

Le PLF 2022 c'est comme le gaz, on va payer la vraie facture plus tard !

Madame la présidente,

Nous ne reviendrons pas ici sur le CTM budgétaire non tenu, la ministre ayant décidé que FO ne devrait pas y siéger. Au vu des écrits des OS issus de la réunion « informelle » qui s'en est suivie, dont le statut nous interroge, **nous n'avons a priori rien manqué dans cet exercice désormais bien rodé de communication gouvernementale**. Mais nous sommes bien entendu tout à fait disposés à rencontrer les ministres pour évoquer nos questionnements, à savoir ceux que nous leur avons adressés par une lettre ouverte du 23 septembre dernier.

Mais en attendant, attardons-nous plutôt sur le fond du sujet d'actualité en cours de débat au parlement, **à savoir le PLF 2022**.

Certes, l'addition peut apparaître moins lourde que les années précédentes. Doit-on y voir l'effet de nos alertes auprès des ministres et en interministériel pour réduire les écarts entre les discours et les actes sur la priorité des politiques environnementales/ climatiques et le renforcement des ministères alimentant le niveau départemental ? Ou bien grâce à l'alerte portée aux ministres sur la prévention des risques psychosociaux ? Ou encore à l'action de nos représentants dans les différents services et Établissements Publics ? Dont acte !

Sauf que :

- ces nouvelles baisses sont une nouvelle fois injustifiables et incompréhensibles confrontés aux discours de la France lors de la COP 26 !
- ce sont bien des augmentations d'effectifs dont nous avons besoin, d'autant que dans le jeu de bonneteau du PLF se joue avec des missions nouvelles (exemple du secteur Mer qui récupère des missions du ministère des finances mobilisant 74 EPT...avec une baisse globale de 7 ETP pour le programme !)

Rappelons que le vrai bilan de nos ministres successifs est celui de l'ensemble de la mandature :

- médaille d'or ou d'argent chaque année dans la rubrique des « bons élèves » ministériels pour supprimer ou transférer des effectifs.
- plus de 8000 emplois perdus depuis 2017, soit l'équivalent de 50 DDT, l'ensemble des DREAL, l'ensemble des DIR, l'ensemble des EP du secteur environnement, la somme Cerema+Météo-France+VNF, l'ensemble de l'administration centrale et des écoles.

Mais il y a pire. Quel que soit le niveau d'engagement de nos ministres à défendre « le bout de moins en moins gras », la présentation de ce PLF est insincère, voire mensongère.

Quand on creuse un peu, ce que ne permet pas l'examen « à chaud » imposé le lendemain du conseil des ministres en CTM budgétaire, **le verni se craquelle et les paravents tombent.**

L'exemple de VNF est parlant pour illustrer les faux-semblants de ce PLF repeint en « moins pire » par le gouvernement : une reprise d'emploi « apparente » de 30 ETP, ce qui pourrait apparaître comme une bonne nouvelle eu égard aux chiffres des années précédentes (de l'ordre de 100 ETP par an). En vérité, il n'en est rien! Tout d'abord, vu l'état actuel des effectifs de l'établissement et les difficultés observées cette année qui ont conduit à dégrader les niveaux de service dans la plupart des DT, VNF n'a d'ores et déjà plus les moyens de remplir ses missions. Donc, même si la baisse est limitée à 30 ETP, la dégradation ne pourra que se poursuivre.

Mais surtout avec ces « moins 30 ETP », le PLF 2022 réalise un tour de passe-passe digne des plus grands illusionnistes ! Il omet en effet de signaler que la reprise d'emploi au titre de 2022 est en fait de 90 ETP (soit du même ordre qu'en 2021) et qu'elle est partiellement compensée par l'allocation de 60 ETP de « transition » (il s'agit en quelque sorte d'un prêt d'ETP qu'il faudra rembourser à partir de 2023). On est proche du crédit « revolving » ! Les agents ne sont pas dupes et la résistance s'organise.

Le même tour de passe-passe est désormais assumé pour Météo-France, et si nous avons pris acte de l'engagement de madame Pompili que cela ne s'applique pas au Cerema (dixit : « ce serait malhonnête »).

Brandir ensuite l'étandard du renforcement marginal des Parcs Nationaux, de l'arrêt (provisoire?) des baisses d'effectifs à l'OFB et dans les Agences de l'eau après des années de restructurations/pressurisation, cela ne peut cacher la purge qui continue sur les missions environnement dans les services ministériels.

Affirmer que les missions de l'ENTE, destinée contre l'avis de ce CTM à la fermeture en 2023, seront intégralement reprises par le CMVRH et l'ENTPE avec les moyens correspondants, c'est très contradictoire avec **la disparition pure et simple des effectifs de l'ENTE dans la plaquette de présentation du PLF 2022 ! Il s'agit là d'une nouvelle provocation envers les agents.**

Ce PLF 2022 entretient enfin un loup, ou à tout du moins le flou, **concernant les négociations en cours sur la protection sociale complémentaire.** L'enveloppe prévue pour le financement des 15 € bruts par mois sur la protection sociale complémentaire en 2022 est fixée à 7.2 M€, et **sera prélevée sur la masse salariale ! Pour FO, la participation de l'état employeur ne doit en aucun cas être autofinancées par le gel des salaires, des primes ... donc par les agents eux-mêmes in fine ! Derrière un affichage « moins pire » que les dernières années, ce PLF confirme pleinement la politique du pire conduite par cette mandature sur notre pôle ministériel.**

Le pire du pire étant que les coupes sombres de demain sont déjà sur les rails dans sa dernière ligne droite : Loi 3DS/4D qui porte les germes d'une perte/transfert de 10 000 nouveau postes (et madame Pompili d'après nos informations a pu toucher du doigt l'ampleur des dégâts entraînés par l'expérience alsacienne), transfert des missions liées à la taxe d'aménagement des DDT vers la DGFIP (600 agents), début de transfert programmé des CPCM vers cette même DGFIP sous forme d'expérimentation en 2022 (sujet qui tombe de l'armoire à l'ordre du jour de ce CTM), début d'absorption des moyens supports de la DREIAT vers la préfecture de région qui augure de fait d'une extension de la tache d'huile SGCD au niveau régional, suppression des missions de police de la publicité, transfert chaotique des

laboratoires d'hydrobiologie des DREAL vers l'OFB qui fait craindre leur disparition pure et simple à terme. Sans parler de la revue des missions qui donne déjà des pistes de suppressions pour l'avenir ! Vu du ministère, c'est à ce stade un peu « Le bateau coule, creusons nous même la coque ! ».

En parlant de bateaux, voici que le sujet de la création de la DG Mer accoste enfin à l'ordre du jour de notre CTM. Si nous y reviendrons plus précisément dans les débats, avec la vigilance pour FO que la création de cette DG ne soit pas juste une façade institutionnelle pour afficher des propos lénifiants sur l'importance de la mer au sein du pôle ministériel, ou bien la préparation d'un futur éclatement de ce même pôle. Etre à bord d'un navire qui prend l'eau n'est pas satisfaisant, devenir un radeau qui dérive seul dans la tempête serait pire. Ce sont bien des actes et des inflexions concrètes qui sont attendus par les agents en matière de reconnaissance, de moyens, de chaîne de commandement. Et pour éviter tout malentendu vis à vis de madame Girardin : ce n'est ni de PPCR bis ou Guyane bis dont nous avons besoin !

Mais quittons ces sujets stratosphériques pour revenir à des considérations beaucoup plus concrètes qui préoccupent nos mandants en fin d'année.

Le pouvoir d'achat des fonctionnaires s'effrite depuis 20 ans, il est en passe de s'écrouler ! Entre le 1er janvier 2000 et le 30 septembre 2021, l'inflation en France est de 34,3 %. Aujourd'hui, pour retrouver la valeur réelle du point d'indice de janvier 2000 (en euros constants), il faudrait augmenter la valeur du point d'indice à hauteur de 21,68 %! **L'urgence est donc bien l'augmentation substantielle et immédiate du point d'indice, pas le bricolage de bas de grille de la catégorie C (qui rappelons-le permet de « gagner » 196 euros sur 19 ans de carrière) !!** Et ce ne sont pas les mesures catégorielles obtenues en 2021, ou projetées pour 2022 qui permettront d'éviter la paupérisation accélérée. Et si les taux de promotion d'un certain nombre de corps de catégorie B et C ont enfin été revus à la hausse (après le rabotage opéré durant 4 ans grâce à PPCR), les effets ne toucheront malheureusement pas tous les agents et pas immédiatement.

Les agents de la filière technique catapultés au RIFSEEP se poseront eux la question de comprendre le contenu de leur fiche de paie de décembre, établie dans des conditions scandaleuses pour les conditions de travail des agents de la chaîne RH, sans aucune règle du jeu réellement opposable de cette bascule. Nous ne reviendrons pas ici sur les principes et le déroulement de ce chantier délétère, qui a fait l'objet d'un récent échange de courrier avec la ministre conjointement avec CGT et FSU, nous indiquerons simplement que nous avons transmis une mise en demeure de publier une note de gestion officielle permettant aux agents de réclamer leur du.

Enfin, alors que nous sommes à 15 jours des vacances scolaires, **il aura fallu une nouvelle fois intervenir à bien des niveaux (Fonction Publique, MTE, Intérieur), dépenser une énergie que nous aurions préféré consacrer ailleurs, pour enfin obtenir des décisions sur l'utilisation et l'alimentation des CET ainsi que la possibilité de report des congés 2021 sur début 2022.** Mieux vaut tard que jamais, certes, mais mieux aurait valu beaucoup plus tôt et encore mieux pour éviter que les agents ne se retrouvent placés dans une situation intenable en n'ayant jusque là aucune souplesse de programmation de leurs congés, placés sous pression hiérarchique pour tenir les objectifs de l'année et assurer la "continuité du service" durant les fêtes de fin d'année. Ou comment dans un contexte déjà anxiogène créer du malaise et du mal-être plutôt que partir de la nécessité de concilier le sens de l'intérêt des agents et de la continuité des services en fin d'année.

Je vous remercie.